

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation
04/05/2023

Date d'affichage
05/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22 /05/2023

et publication du :

22 /05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. ROGIER Jean-Paul, M. QUENTIN Régis, M. MERCA Gil, M. HUGON Lionel, Mme DIDIER Françoise, M. BORIE Jean-François, Mme BADAROUX Julie

Procuration :

Mme DOS SANTOS Christine donne pouvoir à Mme BADAROUX Julie

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etaient excusés :

M. JOPPART Eric, Mme DOS SANTOS Christine, Mme DELEUZE Chloé

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01_11052023

Objet : Gestion repas cantine

Le Maire rappelle la possibilité de changer de fournisseur pour les repas de la cantine.

Il rappelle également que les trois Communautés de Communes sont engagées dans un PAIT (Plan Alimentaire Inter-Territoires).

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche propose un repas pour un coût de 5,50 euros à partir du 1er septembre 2023.

Le Maire propose de valider ce choix avec la possibilité d'un coût de 4 euros pour les familles par enfant et reste à charge pour la Commune de 1,50 euros, et 6 euros pour les adultes.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

DECIDE, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 :

- de choisir le prestataire de la cantine collective de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche ;
- de facturer le repas comme suit :
- aux parents à 4,20 € et un reste à charge de 1,30 € pour la Commune,
- aux adultes le repas à 6 €.

VOTE : Adoptée à la majorité : Pour : 6 Contre : 2 (M. ROGIER Jean-Paul ; M. QUENTIN Régis),
Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

Jean-François BORIE,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul ROGIER,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation
04/05/2023

Date d'affichage
05/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22 MAI 2023

et publication du :

22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. ROGIER Jean-Paul, M. QUENTIN Régis, M. MERCA Gil, M. HUGON Lionel, Mme DIDIER Françoise, M. BORIE Jean-François, Mme BADAROUX Julie

Procuration :

Mme DOS SANTOS Christine donne pouvoir à Mme BADAROUX Julie

Etait absent :

M. ROUX Vincent

Etaient excusés :

Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_11052023

Objet : Nouveau tarif garderie

Le Maire rappelle l'embauche d'une troisième personne pour les besoins de la garderie du soir et propose de revoir le montant de la prestation. Actuellement la garderie est facturée : 0,30 € pour le matin et 0,30 € pour le soir, par enfant.

Le Maire propose un tarif de 1 euro pour le matin et 1 euro pour le soir.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 :

- Garderie matin : 0,50 € par enfant
- Garderie soir : 1,00 € par enfant

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

M. Jean-François BORIE,

Le Secrétaire de séance,
M. Jean-Paul ROGIER,

